

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 28 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/05/28-4/04 A****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210528-lmc100000022045-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 02/06/2021

Réception Préfet : 02/06/2021

Publication RAAD : 02/06/2021

---

Commission n° 4 – Solidarités  
Rapporteur : JULLEMIER Denis

---

Commission n° 5 – Éducation, Vie associative, Jeunesse et Sports  
Rapporteur : LACROIX Sarah

---

Commission n° 7 – Finances  
Rapporteur : RUCHETON Béatrice

---

**OBJET :** Revalorisation des allocations sports et loisirs aux assistants familiaux et participation aux frais de cantine scolaire en école primaire pour les enfants accueillis chez eux-ci.  
Allocation sports et loisirs

La protection de l'enfance, dont le Département est chef de file, se traduit notamment par la politique départementale de l'Aide Sociale à l'Enfance qui intègre l'accueil familial départemental.

Dans ce cadre, le Département entend favoriser les activités de loisirs et culturelles que l'assistant familial peut proposer à l'enfant.

De même, depuis le 7 février 2020, les assistants familiaux bénéficient du dispositif CANTINEO d'aide à la restauration scolaire pour les collégiens de l'ASE accueillis chez eux, soit une aide de 2,19 € par repas. Cette aide sera portée à 2,21 € par repas pour l'année scolaire 2021/2022. Le Département a le souhait d'élargir cette aide aux enfants scolarisés en école primaire (maternelle et élémentaire).

Il est donc proposé dans ce rapport de revaloriser l'allocation sports et loisirs de 50 euros supplémentaires pour la passer à 300 € par an et par enfant, et d'élargir le champ d'application de l'aide de 2,21 € par repas au profit des enfants scolarisés en école primaire et placés chez un assistant familial par le Département.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles et en particulier ses articles L423-4, L 423-9, D 423-21 et D423-22,

VU la Loi n°2007-293 du 05 mars 2007 réformant la protection de l'enfance,

VU la Loi n°2016-197 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant,

VU la délibération du Conseil départemental n°4/01 en date du 14 juin 2019 approuvant le Schéma des solidarités 2019-2024,

Vu la délibération du Conseil départementale n°4/04 en date du 17 décembre 2020, relative au budget primitif 2021 de protection de l'enfance,

Vu la délibération 4/17 du 17 décembre 2020, relative au budget primitif 2021 : revalorisation des indemnités d'entretien et de l'allocation de fournitures scolaires

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

Article 1 : De revaloriser l'allocation sports et loisirs à destination des assistants familiaux de 50 € portant celle-ci à 300 € par an et par enfant accueilli chez un assistant familial du Département de Seine-et-Marne.

Article 2 : d'approuver que le remboursement se fera selon la procédure de frais avancés, avec factures à l'appui, précisant l'enfant concerné.

Article 2 : d'approuver la mise en place de ce nouveau dispositif à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (45) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD qui a donné pouvoir à Mme Véronique VEAU

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc CHANUSSOT  
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A été ABSENT (1) :

M. Bernard CORNEILLE



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne